Vaud en bref...

Etalement du temps d'enseignement

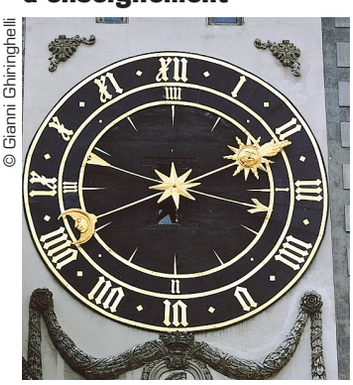
© Gianni Ghiringhelli

La SPV a pris connaissance de la décision de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qui supprime l'offre de «convention de départ» qui permet à un enseignant dont le départ à la retraite est fixé durant une année scolaire de terminer l'année en cours en étalant le temps d'enseignement.
En regard du fait qu'aucune consultation n'a eu lieu à ce propos avec les associations professionnelles concernées, la SPV a dénoncé, auprès de la cheffe du département, à la fois cette suppression et l'absence de dialogue avec les partenaires sociaux sur cette thématique. La SPV a demandé une rencontre avec les services à ce propos... A suivre, donc! *(jd)*

Généraliste, lève-toi!

Question de la promotion après 15 ans de carrière, cahier des charges, maîtrise de classe... en arrière-plan, une formation que nous considérons toujours comme tronquée: les généralistes ne peuvent continuer à s'enfoncer dans leur statut de «prolétaires» de l'enseignement vaudois.
La lutte doit être à la hauteur de l'ambition! Avec toutes et tous, tout devient possible!
Rendez-vous le 11 mai, pour une assemblée générale de l'Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires déterminante! *(jd)*

© Gianni Ghiringhelli

Du nouveau sur «école durable»...

Toujours des dizaines de liens. Des «paroles». Une nouvelle question, relative aux relations entre parents et enseignants.
Une dispute de qualité qui voit s'opposer tenants de l'acceptation d'un certain déterminisme social et l'expression d'une forte volonté de mettre en place une école qui dépasse celui-ci.
Après que la consultation a été achevée le 12 mars et en attendant le projet de loi qui sera soumis au Grand Conseil à fin avril, le débat doit continuer. Et, pourquoi pas?, s'amplifier.

© web

Il devrait notamment très vite intéresser au plus haut point les député-es de ce canton qui, bientôt, débattront du projet! *(jd)*

www.ecolewww AVMACT-AVMTM: La noce!

Le 28 avril prochain, les deux associations de la SPV qui défendent et promeuvent les activités artisanales à l'école - travaux manuels et activités créatrices sur textiles - vont fusionner en un seul et unique pôle.
Même cursus de formation, statuts identiques, positionnement commun dans le plan d'études romand... La proximité de destin des disciplines manuelles et de celles et ceux qui les représentent au sein de la SPV est évidente.
A quand un mariage à trois avec nos collègues de l'association vaudoise des maîtresse-s de musique (AVMM-SPV) ou, sur un autre champ, une fusion AVMD-AVMES-AVESAC, au titre de l'apport commun de leurs membres respectifs à l'élève en situation particulière? *(jd)*

SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE

Société pédagogique vaudoise
Allinges 2 – 1006 Lausanne – Tél. +41 (0)21 617 65 59 – Fax +41 (0)21 617 96 30
Courriel: info@spv-vd.ch – Site: www.spv-vd.ch

A-t-on bien lu?[1] Voilà que des bruits courent selon lesquels les vendeurs de caoutchouc proposeraient désormais une capote spéciale XXS, destinée aux 13-17; ces chiffres n'indiquant pas la dimension de l'objet, mais bien l'âge d'icelui qui serait susceptible d'utiliser la chose.

Jacques Daniélou

Ceylor?... ou l'argent d'abord?

Nom d'une pipe!
En l'espèce, l'expression ne prend-elle pas vraiment tout son sens?
Et qu'on ne vienne pas dire qu'un peu de pudeur verbale agrémenterait le paysage; dans ce domaine on n'a, comme on le voit, définitivement aucune chance.

Si l'on comprend bien, le souci est donc qu'ils se sentent à l'aise, les gosses, quand ils «tirent une meuf», comme il se dit dans les préaux à l'heure du pain au chocolat.
Déjà qu'il se tape parfois le manteau un peu large du grand frère, ne faudrait pas qu'en plus, y'ait du jeu dans le présé du gamin.
Parce que c'est comme cela qu'ils voient les préados, les marchands: une tartine le matin, un peu de ce temps honni qu'est l'école, un tour à la cantine. Un tour de manège scolaire à nouveau, un éventuel goûter, le foot, la leçon de piano ou celle d'accordéon, un coup de téloche ou de console de jeu.
Pour bouquet final de cette journée banale, hop, une petite relation intime avec une chouette copine.
Mais ils ne sont pas seuls, les boutiquiers du condom; car aussitôt s'engouffre le préventionniste de service, l'allié prévisible et béat:
– Ouais, ce serait une sacrée bonne idée de distribuer le tout dans les écoles. Une capote à la bonne taille et un petit gel lubrifiant. Il faut que la société fasse son devoir... Tabernacle!
Sera-ce le même qui ensuite hurlera à la perte de valeurs, à une société basée sur la consommation immédiate, les plaisirs faciles, l'hédonisme, le narcissisme, qui dénoncera l'orgie permanente, la partouze géante, dans laquelle serait plongé le monde post-postmoderne?
Si les débitants manquent d'idées, qu'ils soient dès l'abord rassurés: après le caoutchouc, le plastique. Aux petites filles, on offrira donc des poupées sans culotte; ou nanties d'un string en cuir noir ou encore d'une guêpière en latex.
Pour les machines à faire mourir le cerveau que constituent les usines Pixar ou celles de Walt Disney, il ne doit pas être impossible de produire un dessin animé un peu chaud: Nique et mousse! Une mini Minnie bien roulée et les Trois petits cochons qui la sautent!
Des *Playmobil*® un peu porcins, cela le fera aussi aisément. Qu'il conviendra de diffuser par paquets, que les figurines puissent jouir à plusieurs, comme en certaines caves, parfois, il arrive!
Que les parents jamais plus ne se cachent. Dans le monde joyeux qu'on propose, se délecter d'une cassette un peu leste en famille sera la norme obligée. Le service de protection de la Jeunesse veillera au grain et punira celles et ceux qui envoient leurs enfants se coucher. Ou les parents pervers, qui persisteraient à lire une histoire à l'enfant avant que le marchand de sable ne passe. Les niais, les passéistes, les coincés!...
La Bibliothèque rose méritera ainsi vraiment sa couleur.
A l'école, en géo, on explorera les dunes du Cap d'Agde et les moeurs de celles et ceux qui pratiquent ce gentil club de rencontres. En histoire, les moeurs grecques et les nuits que Charles VIII offrait à ses «mignons».
Seront privilégiées, dans les petites classes, les oeuvres complètes de Zep, comme ouverture à la littérature et les *Onze mille verges* d'Apollinaire au secondaire I. On réservera pourtant – pour l'instant – le Divin Marquis au gymnase.
Pour les cours d'éducation physique, il en est appelé à l'imagination de chacun. Les leçons de choses deviendront des leçons sur LA chose.
A part ça, – Eh Biloute! – on l'imagine assez bien, l'ado, demander des capotes pour petit calibre.
Et si tirer un coup marketing n'aboutissait au final qu'à tirer un tout petit coup dans l'eau? ●

[1] «La première capote pour ados est lancée en Suisse»; 20 Minutes, 1er mars 2010

Jean-Marc Haller, secrétaire général de la SPV

Depuis deux ans, les signaux se multiplient, qui indiquent la difficulté toujours croissante pour les directions d'établissement de recruter des remplaçants formés – enseignants au bénéfice d'une formation pédagogique reconnue adéquate – en cas de maladie ou de congés payés (maternité et allaitement notamment) et non-payés des titulaires. Quelques orientations.

Pénurie de remplaçants

Pression sur les enseignants et perspectives nouvelles de travail

Le rôle des directions

Il est important de rappeler que la décision d'octroi d'un congé non-payé ou d'une diminution du taux d'activité de plus de dix jours est du ressort du service employeur (Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ou Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).

Ainsi, les quelques directions qui font pression sur les enseignants en indiquant qu'elles refusent la demande de congé non-payé dépassent leur champ de compétence, celui-ci se limitant à donner un préavis au service employeur.

Si rien n'empêche la direction d'avertir clairement le demandeur qu'un préavis négatif sera joint à la demande, rien ne doit en revanche s'opposer au droit pour l'enseignant de présenter cette demande au service.

L'établissement d'un avenant

La réponse positive, par le service, à la demande d'un congé non-payé ou d'une diminution temporaire du taux d'activité fait l'objet d'un avenant, jamais d'une modification du contrat de travail à la baisse. Cet avenant est toujours d'une durée limitée; celle-ci doit y être inscrite.

Enfin, l'enseignant ne doit pas hésiter à signaler toute différence ne correspondant pas à sa demande… avant tout paraphe définitif évidemment, l'avenant étant soumis à signature.

Des discours à abandonner

«Cela nous complique la vie», «Je vous accorde le congé uniquement si vous trouvez un remplaçant», «Je refuse que vous roquiez avec votre duettiste», «Vous n'avez qu'à vous arranger autrement»… sont autant de réactions inappropriées, pourtant entendues régulièrement.

Ces discours ne sont pas professionnels et desservent à long terme les directions qui en abusent.

Un enseignant a le droit de présenter une demande; c'est à la direction de la gérer et de respecter cette requête et celui qui la pose, sans discours tendancieux ou culpabilisant.

Si un contentieux existe avec cet enseignant, ce n'est pas dans le cadre d'une demande de congé qu'il doit être réglé.

Une opportunité à saisir

Tant les directions d'établissement que les enseignants ont intérêt à se parler dans ce contexte de pénurie d'enseignants.

Les premiers en demandant à l'ensemble de leur corps professoral les disponibilités possibles pour augmenter temporairement ou durablement leur temps de travail.

Les seconds en indiquant à leur direction et aux directions d'établissements voisins leur intérêt et leurs disponibilités pour remplacer, le cas échéant, l'absence d'un-e collègue.

Les directions d'établissements étant organisées par région, il serait opportun qu'un «réservoir d'enseignants disponibles» se constitue à ce niveau, notamment pour les personnes qui travaillent à temps partiel .

Il est paradoxal de recevoir des questions de collègues sur la procédure à suivre pour arriver à augmenter son taux d'activité dans un contexte où des directions s'essoufflent à chercher en vain des remplaçants formés.

Un dialogue constructif doit s'établir sur ce point dans les établissements afin que les élèves puissent bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage.

Plutôt que de multiplier la présence de personnes ne bénéficiant d'aucune formation adéquate, le recours à l'engagement d'enseignants retraités demeure une bonne solution.

•

Après *Terpsichore quand tu nous tiens* en 2005, *Les Malheurs de Sophie* en 2006, *La Petite Sirène* l'année suivante et les deux soirées flamboyantes des *Mariés de la Tour Eiffel* au Théâtre de Beaulieu en mars 2009, l'Association pour la Formation de Jeunes Danseurs (AFJD) présente *Le Mixer/ mélange de morceaux choisis* du 29 avril au 2 mai 2010, à l'Aula des Bergières, Lausanne.

Clémentine Delay

Avec *Le Mixer*, l'AFJD remet son répertoire au goût du jour

Depuis sa création en 2003, l'AFJD cherche à promouvoir la danse dans le canton de Vaud et en Suisse romande. Elle met un point d'honneur à valoriser avant tout les artistes – chorégraphes, danseurs, élèves – et montrer ainsi que la danse a de l'avenir en Suisse, que cet art peut plaire, faire rêver et émouvoir. Avec *Le Mixer*, l'AFJD remet cette année son répertoire au goût du jour!

La soirée de gala du jeudi 29 avril 2010 réunira les élèves et des danseurs professionnels sur la scène des Bergières, permettant ainsi de rendre compte du parcours de l'artiste: de la formation académique dès son plus jeune âge (les élèves sont âgés de 11 à 18 ans), en passant par une formation pré-professionnelle, pour arriver – enfin – à présenter le travail de danseurs solistes de renom. Les bénéfices de la soirée profiteront à l'association qui pourra ainsi continuer à promouvoir la formation de la danse en Suisse Romande. •

Le Mixer: 29 avril au 2 mai
Adultes Fr. 25.–
Enfants et étudiants Fr. 15.–
Soirée de Gala, avec cocktail Fr. 80.–
Billetterie en ligne sur www.afjd.ch
Téléphone/répondeur: 021 616 72 21
E-mail: contact@afjd.ch ou directement à la caisse le soir même.

Scolaires gratuites pour les classes dès la 4e année
Renseignements sur: www.afjd.ch
Tél. 021 616 72 21 – contact@afjd.ch

En quelques mots
L'AFJD permet à de jeunes danseurs et danseuses de mener de front, et dans des conditions optimales, une formation complète de danse et leurs études secondaires (de la 5e année à la fin du gymnase) à l'établissement secondaire de Béthusy et au gymnase du Bugnon, à Lausanne. Le programme «Danse-Etudes», créé en 2003 par Marjolaine Piguet, propose un enseignement professionnel pour de jeunes talents sélectionnés suite à une audition. Leur formation comprend du ballet classique, de la danse moderne et contemporaine, du jazz, des danses de caractère, du travail corporel ainsi que l'expérience fondamentale de la scène. La filière «Danse-Etudes» compte à ce jour 34 élèves qui ont régulièrement l'occasion de se produire sur scène, de montrer leur travail et, en même temps, de bénéficier de l'encadrement de professionnels, de danseurs et de chorégraphes.

Le comité de l'AVECIN recrute!

Le comité de l'Association vaudoise des enseignants de cycle initial (AVECIN) recherche de nouvelles personnes désireuses de s'engager à ses côtés. Pour maintenir son dynamisme en cette période de défis importants pour le cycle initial, le comité a besoin de vous!

Si vous êtes intéressé-es à devenir membre de notre comité, n'hésitez pas à contacter Anne-Claire Chaubert qui se fera un plaisir de vous renseigner (anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch, 021 729 75 77). •

Formations postgrades à la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne

Les programmes de formation, ainsi que les délais d'inscription sont les suivants:
– CAS Maître ou Maîtresse de la transition: 15 avril 2010
– CAS Praticienne Formatrice/Praticien Formateur d'enseignant-e-s en formation: 30 avril 2010
– MA en Sciences et pratiques de l'éducation:
délai d'inscription au 30 avril prochain
– CAS Formation en Direction d'Institutions de Formation: 30 juin 2010 (informations www.fordif.ch)
– Le DAS en Déficits Visuels bénéficie d'une prolongation d'inscription au 30 mai 2010

Toutes informations utiles
(descriptif, conditions d'inscription, formulaire d'inscription, etc.): www.hepl.ch/index.php?id=587

Lettre de lecteur

A propos des conférences de Anne-Catherine Lyon

Embarrassé devant l'obligation à laquelle sont astreints les enseignants de suivre les discours de la chef du DIP, cette contrainte me rappelle de vieilles conceptions pédagogiques toujours défendues: le devoir accompli ou alors la punition. Un principe qui présente l'acquisition de la connaissance sous le signe d'une allégeance. Le rapport au savoir et à l'aventure pédagogique laisse place aux menaces. On désire un comportement extérieur conforme aux exigences d'un système. Le nombre d'auditeurs sera là, pas le cœur.
Ce mécanisme entretient une rupture. Un exemple: un document édité par la direction générale de l'enseignement obligatoire place la confiance comme une valeur fondamentale. Un organigramme permet de comprendre qu'elle est à la base de «l'investissement personnel de l'élève». Ce qui est personnel est en principe le résultat d'une liberté de choix. Nous sommes au cœur de ce que l'Ecole active appelait l'intérêt, processus à la base de l'autonomie. Pourtant, l'enseignant doit revivre une hétéronomie à la limite de l'infantilisme.
Cette fracture entre le déclaratif et l'effectif, pouvant se distinguer par de nombreux exemples, met les enseignants et les élèves dans des situations de doubles contraintes. Les premiers pouvant difficilement amener les seconds vers un rapport au savoir mobilisateur dès l'instant qu'ils ne sont pas en mesure de l'éprouver pleinement.
Les décideurs se persuadent que leurs discours s'articulent à la réalité, mais oublient ce que les pédagogues mettent en avant depuis des siècles: la confiance en l'élan créateur de chaque personne.
Un regard lucide sur notre système d'enseignement évitera de désigner des boucs émissaires. Le DIP et Madame Lyon pérennisent tout au plus un mécanisme. Il s'agit d'une responsabilité collective. Parents, enseignants, politiciens doivent s'accorder pour donner une plus grande autonomie aux établissements scolaires et aux enseignants, afin que chacun puisse mobiliser sa créativité et produire du sens dans son activité didactique et sociale. C'est à ce prix que l'émergence du sens pourra restructurer notre système éducatif et cimenter les liens sociaux. L'enseignant pourra redevenir le représentant d'une société qui a confiance en son avenir. •

Jean-Louis Meylan

Genève en bref…

Assemblée générale ordinaire (AGO) le mardi 1er juin: élections

Entre 17 h et 19 h, à la salle des Fêtes de Carouge, aura lieu l'AGO de la SPG. Les membres devront, comme tous les deux ans, élire le comité et la présidence pour la période 2010-2012. Les candidatures, selon les statuts de la SPG, doivent être adressées au comité jusqu'au 18 mai 2010. Les collègues qui postulent pour la présidence doivent pouvoir justifier d'une activité au sein du syndicat dans les trois années précédentes. *(obd)*

Accord sur le partenariat en matière de formation initiale et continue

Avec la mise en place de l'institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), il était important d'obtenir certaines garanties au sujet des instances de concertation chargées de définir la formation initiale et continue des maîtres. Un accord négocié a été signé fin février entre le département de l'instruction publique et les associations représentatives du personnel du corps enseignant. Ce texte confirme, entre autres, que les actuelles commissions paritaires inscrites dans le règlement (art. 81 et 83 du B 5 10.04) conservent toutes leurs prérogatives. *(obd)*

La SPG présente dans les comités de programmes de l'IUFE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le règlement de l'IUFE prévoit la présence de représentants du corps enseignant dans les comités de programme. Cette nouveauté implique la profession de manière heureuse sur les questions sensibles de la formation initiale, il était temps! Concrètement, la SPG envoie un ou deux délégué-e-s dans deux comités de programmes: enseignement primaire (bachelor + certificat) et enseignement spécialisé (Master). *(obd)*

Forum annuel de la SPG le mercredi 21 avril

Le comité vous prie de noter la date de ce rendez-vous annuel. Le Forum, sur le thème *«Autonomie partielle et contraintes institutionnelles»*, aura lieu le matin (8 h 30-12 h 15) à la Maison des Associations. Toutes informations utiles seront envoyées prochainement. *(obd)*

AD SER le samedi 24 avril

A l'heure où l'école romande prend un peu forme, l'action du Syndicat des enseignants romands (SER) gagne en importance… Mais Genève se sent-elle concernée? La délégation SPG se réduit et les sièges vides empêchent le canton du bout du lac de faire entendre sa voix à la hauteur méritée. Une matinée à Yverdon-les-Bains ne vous tente pas? Le parcours en train (48 minutes) est remboursé (2e classe aller-retour); annoncez-vous! (obd)

5e AD de la SPG: le mardi 4 mai de 18 h à 20 h 30

La dernière AD de l'année scolaire se tiendra à la Maison des associations (15, rue des Savoises); il sera temps, moins d'un mois avant l'AGO, de faire un premier bilan de l'activité de cette instance législative, arrivée à la moitié de son mandat (proch. élection à l'AGO 2011). N'oubliez pas de noter que l'horaire est prévu de 18 h à 20 h 30! Et de le rappeler aux collègues, en particulier à celles et ceux qui ne sont pas délégué-e-s mais qui viendraient y assister en tant que membres du syndicat, avec voix consultative. *(obd)*

Cartel intersyndical: assemblée du personnel le jeudi 29 avril

Si l'Assemblée générale n'est pas formellement prévue dans les statuts du Cartel, les réunions ouvertes à tout le personnel de l'Etat et du secteur subventionné y ressemblent furieusement. Venez donc en nombre à 20 h, le jeudi 29 avril, à la salle du Faubourg (rue des Terreaux-du-Temple). La convocation et l'ordre du jour seront communiqués par tract. *(obd)*

Société pédagogique genevoise
Boulevard Georges-Favon 14 – Case postale 5434 – 1211 Genève 11 – Tél. +41 (0)22 329 26 60
Fax +41 (0)22 320 67 63 – Courriel: spg@geneva-link.ch – Site: www.spg-syndicat.ch

L'école primaire risque-t-elle de se faire phagocyter par l'enseignement secondaire I? Au motif que les deux niveaux devraient se rapprocher – ce qui est par ailleurs souhaitable – le projet de fusion des directions respectives est parfois évoqué, mais de manière allusive et sans réflexion ni imagination, au risque de laisser le modèle le mieux connu déteindre sur l'autre…

Olivier Baud

Effet secondaire

(2e partie/2)

L'école obligatoire à 4 ans (2012), l'introduction de l'anglais en 5e primaire (prévue en 2013) et les attentes toujours plus nombreuses de la société envers l'école tendent à faire penser à un décalage, à un démarrage de l'école avancé de deux ans. Le cycle d'orientation (CO) – celui actuel, parce que le nouveau qui s'annonce en 2011, avec le retour des sections et ses multiples passerelles, sera plutôt coton! – offre un système peut-être plus lisible, rassurant, avec tant d'heures de maths, tant de français, etc.; il est aussi plus proche du vécu de chacun et donc mieux compris. Du coup, pourquoi ne pas appliquer aux élèves du primaire le régime réservé jusqu'à maintenant à ceux du CO?

Pourquoi ne pas leur imposer un horaire rempli de 32 périodes de 45 minutes? En réalité, quantité n'est pas garantie de qualité. Mais le problème principal vient du fait que la majorité des acteurs ont toujours de la peine à concevoir la scolarité obligatoire comme un tout. Onze degrés qui se suivent, sans scission, avec une progression cohérente du parcours de l'élève, serait-ce chose impossible?

Une DGEO fantôme

Le département de l'instruction publique (DIP) avait bien annoncé la création d'une direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) en 2009… Il n'en a rien été, bien évidemment, le projet est resté au point mort, et le CO continue à ignorer largement ce qui se fait au primaire. Oh, bien sûr, les directions affirmeront la main sur le cœur et en chœur que des progrès notables ont été faits, que les expériences concernant l'allemand, et la méthode Geni@l en particulier, sont positives, etc. Dans les faits, après deux décennies au minimum de dénonciations d'incohérences diverses (la généralisation de l'introduction de l'enseignement de l'allemand au primaire date de 1988), les changements constatés par les enseignants sur le terrain sont minimes. Il suffit de penser au portfolio européen des langues et ce qu'il en est fait d'un niveau d'enseignement à l'autre. Une DGEO ne constituerait pas la panacée, certes, surtout si elle se met en place dans la peur, l'incompréhension et le refus du corps enseignant secondaire qui craint notamment pour son statut. Mais faire perdurer deux directions générales ne se justifie pas, se révèle néfaste pour la formation des élèves; une DGEO devrait donc se réaliser avant la fin de la législature. Il convient ainsi de favoriser les conditions pour que son avènement probable ne se fasse pas au détriment de l'une ou l'autre partie.

Prédominance, prééminence…

Le 11 février 2010, la conférence de l'enseignement primaire (CEP) s'est réunie dans les locaux de la direction générale du cycle d'orientation, à l'invitation de cette dernière, au prétexte de présenter le projet de règlement du CO 2011. Symboliquement, ce n'est pas anodin. Rien n'aurait empêché les directeurs du CO de venir commenter leurs diapositives dans le lieu où siège la CEP. La prépondérance du CO, si l'on considère par exemple qu'il lui revient d'accepter ou pas les élèves en provenance de l'enseignement primaire, existe bel et bien. Une situation inédite aurait pu permettre de modifier cela. En effet, le primaire d'abord puis le CO ont dû subir l'épreuve d'une votation populaire qui modifie leur organisation. Quoi qu'on pense de la traduction qui est faite de la volonté du souverain par les autorités, ce point commun aurait dû sauter aux yeux. Ainsi, le département de l'instruction publique aurait pu saisir l'occasion de fondre les règlements de l'enseignement primaire et du CO en un seul document, donnant enfin l'opportunité aux deux entités de commencer à construire l'avenir. Au lieu de cela, les territoires respectifs vont continuer à être gardés, avec avantage au secondaire qui conserve sa position dominante. Le paradoxe, c'est que le corps enseignant primaire voit bien l'intérêt qu'il y aurait à gagner en cohérence durant la scolarité obligatoire en regroupant les forces, et serait prêt à changer ses représentations pour le bien des élèves, mais que, au vu de la faiblesse et du peu de conviction de sa direction et du DIP, il résistera tant que les velléités de «secondariser» les huit premiers degrés de l'école ne seront pas clairement écartées. ●

Laurent Vité

Suppression des responsables de disciplines: un acte grave!

Parmi les changements qui agitent la formation continue, le DIP a l'intention de supprimer les postes de responsables de disciplines (éducation physique, musique et arts plastiques), sans concertation aucune avec les partenaires. Pour la SPG, c'est une menace directe sur la qualité des prestations aux élèves. En supprimant les responsables de ces branches, on enlève aux maîtres spécialisés (MS) la possibilité de se référer à une personne qui connaît et pilote leur mission d'acteurs spécifiques au sein de l'institution qui fait peu de cas de leurs apports dans les établissements. Les responsables de disciplines abattent un travail énorme; par exemple, durant cette année scolaire, ils ont dû organiser des réseaux régionaux de compétences pour accompagner la mise en place du nouveau fonctionnement, assurer la formation spécifique des MS, nécessaire pour qu'ils restent des spécialistes compétents, s'occuper de toutes les formations continues spécifiques pour les titulaires. Ce sont eux qui assument également une part importante du travail d'organisation de manifestations dans leur domaine en collaboration étroite avec différentes institutions. Ainsi, ce sont les tournois et autres concours sportifs, les chorales scolaires et les concerts ainsi que les manifestations artistiques et expositions qui risquent d'être péjorés à terme. Quant aux MS, ils seront pris en charge par les directrices d'établissement. Mis à part quelques situations, les contacts entre MS et directrices n'ont pas été nombreux: bonjour la succession! Dans ce dossier, on peut craindre le pire, de l'augmentation de l'horaire de l'élève aux conditions de travail des MS. L'AD du 15 mars s'est prononcée sur le sujet (résolution sur le site de la SPG). La SPG se battra pour que ces disciplines essentielles au développement global de l'élève ne subissent pas de pareilles coupes de la part du département.

Laurent Vité

Envie de faire partie du comité de la SPG?!

Lors de notre Assemblée générale Ordinaire (AGO) du 1er juin prochain, les membres sont appelés à élire le **président** et le **comité** pour les deux ans à venir (législature 2010-2012). Chacun est invité à poser sa candidature pour le comité, qui a le plus grand besoin de forces supplémentaires pour continuer d'assumer l'ensemble de ses charges et toutes les présences aux nombreuses commissions auxquelles il assiste. Pour information, les statuts précisent que le comité est composé de 12 à 15 membres. Il y a donc de nombreuses

places à occuper! Le poste de présidente ou de président est également à repourvoir. Selon les statuts, les candidatures doivent être adressées quinze jours avant l'AGO au comité; les postulants doivent pouvoir justifier d'une activité au sein de la SPG dans les trois années précédentes. Le comité cherche également **une rédactrice cantonale ou un rédacteur cantonal** pour l'Educateur. Elle ou il fait partie du comité et en collaboration avec le comité, elle ou il a pour charge de faire état dans l'Educateur de l'actualité de l'association. Toute personne intéressée peut s'adresser directement à Laurent Vité, actuel rédacteur cantonal, qui se fera un plaisir de prendre le temps de discuter avec chacun de cette tâche passionnante (et c'est l'intéressé qui le dit!)

Carton rouge

Pedagogius

Quand l'organisation dys-fonctionne

Une formation organisée par le département sur la problématique des élèves dys-: ça ne se rate pas! Les enseignants avaient une date limite pour s'inscrire, les places étant limitées. Malgré le délai, pas le temps de se tâter; certains collègues ont manifesté leur intérêt pour la formation, mais trop tard... quoique dans les délais: la formation était complète avant l'heure! Quel succès! Dès lors que faire? Simple, on annule tout et on recommence. Avec cette fois, seulement quatre enseignants par établissements; choisis par les directrices et directeurs ou désignés par l'équipe ? L'histoire ne le dit pas toujours!...

Neuchâtel en bref…

Tout un art

Inciter sans contraindre, tel était le credo des politiciens de droite pendant longtemps. Et c'était dans cette logique qu'on avait placardé de calamiteuses affiches, censées créer de nouvelles places d'apprentissage[1].

Finalement, le Conseil d'Etat serait pourtant arrivé à la conclusion que les incitations ne suffisent pas et envisagerait par exemple de demander à la Chambre du commerce et de l'industrie d'«assumer ses charges d'employeur». Il réfléchirait également à donner davantage de poids à l'engagement des entreprises pour la formation professionnelle dans les critères d'attribution des marchés publics. Il est également question de demander aux entreprises s'implantant dans le canton de former un certain nombre de jeunes.

Car là encore, notre beau canton se distingue par ses contre-performances… Les coûts du secondaire II sont plus élevés de 43% que dans les autres cantons. Beaucoup d'apprentis se forment dans les écoles, ce qui revient trois fois plus cher qu'une formation duale. Plus de la moitié des apprentis de commerce sont dans une école à plein temps, alors que la moyenne suisse est à 12%. Il faut ajouter à cela que l'OFS n'engage que très peu d'apprentis et que dans l'administration seuls 1,8% des emplois sont occupés par des apprentis, contre 10% ailleurs…

Sans espérer revenir au temps où les entreprises horlogères prenaient en charge l'entier des frais de formation, on se réjouit tout de même de voir le Conseil d'Etat envisager des mesures autres que symboliques pour atteindre son fameux objectif stratégique de valoriser le mode dual.

PS – D'aucuns pensent que le déplacement des filières du Centre professionnel du littoral neuchâtelois au Locle s'explique également par ce dernier objectif… Allez savoir! *(sl)*

Au Lôôôcle, vraiment?

A parcourir les commentaires des visiteurs du site web de l'Express-Impar[2], un drôle de sentiment nous envahit. La ville du Locle fait-elle encore partie du canton? S'il se trouve évidemment quelques natifs et/ou résidents de la Mère-commune pour s'indigner du manque de considération que les autres leur témoignent année après année, décision après décision, on trouve surtout une répétition un peu lassante des mêmes arguments, presque toujours tissés sur la même trame. Après quelques précautions rhétoriques, l'internaute éclairé livre son analyse géostratégique du dossier en répétant que l'on est «à l'heure de la mobilité» ou que «le transrun arrivera trop tard pour maintenir les filières déplacées». On apprend ainsi que la plupart des participants à ce forum virtuel ont des amis dans le Haut ou y ont vécu un nombre d'années significatif et que ces considérations liminaires les autorisent à proférer des âneries et des vacheries sur les habitants des Montagnes.

Les Montagnons ne sont pas seulement les Ch'tis du canton, comme le suggère avec un humour truculent un pastiche encore visible sur le net[3], mais aussi les sous-citoyens responsables du manque de compétitivité de la République…

Et si cette polémique de déménagement d'écoles (technique et d'ingénieurs) n'avait que peu à faire avec les sentiments régionalistes des clavardeurs précités?

On lit en effet qu'une «minorité non-négligeable des étudiants provient des cantons de Berne (Jura bernois, Jura, Fribourg, Vaud et Valais, 19 sur 87 actuellement) (et qu'il y a) de fortes chances pour que cette clientèle se tourne vers d'autres possibilités [si l'on déplace les filières concernées au Locle][4]». On comprend bien que les bassins de population débordent aujourd'hui déjà les frontières cantonales et que le «public-cible» des écoles professionnelles n'est pas, comme à l'école obligatoire, totalement captif et «administrable» au bon vouloir des autorités du moment.

A moins que l'orientation professionnelle soit revue de fond en comble et qu'elle mène les élèves de façon un peu plus directive vers leur destin… Qui a parlé d'une réforme des Offices d'orientation scolaire et professionnelle (OROSP)? *(sl)*

Et pendant ce temps-là

Microcity sort de terre… prête à accueillir 700 élèves de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Comment 250 apprentis du littoral neuchâtelois pourront-ils se faire aussi gros que 700 étudiants d'une des deux seules écoles fédérales? *(sl)*

N'ayez pas peur!

Il fallait bien citer le pape (l'ancien) pour faire accepter le budget 2010! Même si Jean Studer, après avoir adopté une posture papale qu'on ne lui connaissait pas encore, expliquera plus tard que les comptes 2009 étaient meilleurs que prévu. Ce qui a fâché ses camarades de parti… Faut-il rire ou pleurer en entendant les députés PS se déclarer fâchés de l'alarmisme du Conseil d'Etat et le soupçonner de manipulation, alors qu'on se rappelle leur soutien sans faille au moment du vote, alignés qu'ils furent sur les positions du PLR… Le budget 2010 avait été «bouclé dans l'urgence cet automne sur le dos des enseignants et de la fonction publique[5]», ainsi que le rapporte un quotidien que l'on serait bien en peine de soupçonner de syndicalisme aigu. *(sl)*

[1] L'Educateur 9/2009.
[2] www.arcinfo.ch
[3] www.deshautsetdesbas.ch/video/index.php
[4] Apprendre un métier technique dans le canton de Neuchâtel, document rédigé par des enseignants du CPLN, www.deshautsetdesbas et www.saen.ch.
[5] Le Temps du 23 février 2010.

SAEN
Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
John Vuillaume – Chapons des Prés 6 – 2022 Bevaix – Tél. +41 (0)32 753 42 65
Courriel: john.vuillaume@rpn.ch – president@saen.ch – Site: www.saen.ch

Neuchâtel en bref…

Ne plus redoubler, disaient-ils

On se souvient de l'annonce tonitruante des responsables de l'administration scolaire cantonale, qui nous vendaient à la rentrée un projet novateur de «lutte contre l'échec scolaire». Qui peut se déclarer sans honte contre des mesures de «soutien» aux élèves en difficultés? Et pourtant… Dans l'expérience-pilote destinée à être généralisée dès l'année scolaire prochaine (rien ne va trop vite en ce domaine!), des rumeurs insistantes font état de résultats bien en dessous des espérances départementales. Ainsi, les élèves qui ont été repêchés et *drillés* dans les disciplines où ils ne *performaient* pas assez, se retrouveraient à nouveau en difficulté, après une première phase d'amélioration qui avait laissé augurer d'un succès certain de ce projet. Les résultats seront-ils rendus publics? Dans tous les cas, nous les demanderons, car qui ne demande rien… *(sl)*

Le théorème de la patate chaude

«Le DECS a mis en place et va développer des mesures de lutte contre le redoublement, dont on peut éventuellement penser qu'elles vont accroître le recours aux solutions transitoires. La volonté, par contre, du Conseil d'Etat de hausser les conditions d'accès au secondaire II à plein temps (lycées, écoles de culture générale, écoles de commerce) risque d'exercer une pression dans le même sens, si, simultanément, l'offre de place de fpi[6] n'est pas augmentée de façon notable[7].» Sortir les élèves le plus vite possible de l'école obligatoire, limiter l'accès aux écoles subséquentes et envoyer tous les autres se faire former ailleurs… *(sl)*

Relations sans violence – dix ans déjà

Le 9 février 2000, le Conseil d'Etat prenait un arrêté d'urgence sur la lutte contre la délinquance juvénile et la violence à l'école, qui proposait 13 mesures. Un rapport[8] à ce sujet fut ensuite avalisé par le Grand Conseil à 85 voix contre 3.

Si toutes les mesures proposées ne furent pas mises en place, la mesure no 2 concernant le développement de la communication et la prévention de la violence à l'école fut réalisée au-delà des prévisions. Dès septembre 2000, deux journées de travail dans le canton furent organisées pour lancer sa mise en œuvre. Le 20 novembre 2002, 30 établissements scolaires avaient conduit des projets importants.

Les 100 000 francs par an alloués durant les premières années ont permis de catalyser la prévention dans les écoles. Ils ont ensuite fondu au feu des économies que l'Etat a dû effectuer.

Les réalisations concernent particulièrement la clarification du cadre et des règles, le développement des compétences sociales, l'apprentissage de la citoyenneté, la gestion de conflit et le climat scolaire.

Le site internet et la brochure *Mieux vivre ensemble à l'école. Climat scolaire et prévention de la violence* recense et présente les démarches les plus pratiquées[9].

En termes monétaires, le retour sur investissement ne peut pas être calculé précisément. Pour en avoir une idée générale, il suffit cependant de penser aux coûts engendrés par chaque fait de délinquance, ou par le placement en institution d'un enfant ou encore par le *burn out* d'un enseignant.

La question de la violence dans les écoles reste bien sûr d'actualité. Beaucoup a été fait, beaucoup reste à réaliser. Notamment dans les domaines des relations famille-école et au niveau du manque de ressources pour la gestion et le soutien des élèves en difficultés.

Eric Debarbieux a récemment résumé ainsi «ce qu'on sait et ce qui marche» dans le domaine: «La formation du personnel, la supervision extérieure et l'aide du directeur de l'établissement sont des conditions de succès d'un programme, qui doit être de longue durée. (…) La première base de l'action efficace est d'augmenter l'identification collective dans les établissements, celle des professionnels et celle des élèves. L'identification positive à l'école est prédictive de la réussite scolaire.» Comment sortir d'une vision simpliste (mais manifestement très répandue) qui voudrait lutter contre l'échec scolaire par le saupoudrage de périodes de «soutien pédagogique»… *(comm/se)*

[6] Formation(s) professionnelle(s) initiale(s)
[7] Réorganisation du SOSP – Rapport du Groupe de réflexion et d'analyse critique, 26 décembre 2009, page 7.
[8] www.relationsansviolence.ch/documents/RapportOfficielViolence-23aout2000.htm
[9] www.climatscolaire.ch

SAEN
Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
John Vuillaume – Chapons des Prés 6 – 2022 Bevaix – Tél. +41 (0)32 753 42 65
Courriel: john.vuillaume@rpn.ch – president@saen.ch – Site: www.saen.ch

L'inévitable réforme du canton de Neuchâtel doit-elle nécessairement passer par un démantèlement de sa Fonction publique et une désagrégation de son système de formation?

John Vuillaume

Tout faire pour limiter la casse

Il est vrai que lors des mobilisations de l'automne dernier pour défendre le secteur public et parapublic ainsi que les conditions de travail de leurs personnels, seule la SMF (société des magistrats et des fonctionnaires) s'est désolidarisée du mouvement, avec à la clef trois jours de congé supplémentaires octroyés par le roi Studer aux fonctionnaires. Certes, toutes les autres associations se sont montrées unies et solidaires. Mais est-ce une fatalité d'être plus divisés, et donc plus faibles, à Neuchâtel que chez nos voisins? Personnellement, je ne le crois pas. Reste à convaincre le plus important syndicat de la Fonction publique neuchâteloise, le SSP, du bienfondé d'une alliance entre les diverses associations du personnel de l'Etat qui ne soit plus seulement de circonstance. A l'heure actuelle, ses dirigeants semblent penser que le SSP pèse davantage seul qu'au sein d'une coordination cantonale. Les événements de l'automne 2009 nous ont montré que de toute évidence, ce n'était pas le cas. Que faire quand certains préfèrent perdre en restant les plus gros que tenter la gagne en étant tous ensemble?

1) Fonction publique

Nous vivons dans un canton qui connaît de multiples divisions, celle du Haut et du Bas étant une des plus visibles. Les associations et syndicats du personnel de l'Etat de Neuchâtel sont aussi plus divisés qu'ailleurs. Pas de fédération comme à Fribourg, pas de cartel comme à Genève ou de coordination comme dans le Jura.

2) Ecole obligatoire

De nouvelles économies dans l'école obligatoire neuchâteloise ne sont tout simplement pas envisageables. Effectifs de classes en hausse, dégradation des conditions de travail: la coupe est pleine depuis trop longtemps.
L'introduction d'HarmoS dans notre canton aura un coût qu'il s'agirait de financer autrement que par l'affaiblissement de l'offre de formation dans d'autres secteurs de l'éducation, comme c'est le cas cette année avec la détérioration des conditions d'enseignement dans le secondaire II.

3) Secondaire II

La volonté du Conseil d'Etat d'augmenter de 10% la proportion de jeunes qui devraient accomplir un apprentissage est louable, et pas seulement pour économiser quelques millions de francs par année dans le secondaire II, mais surtout pour permettre une meilleure orientation des jeunes scolairement peu performants ou qui ne se plaisent pas à l'école. Cependant, la structure de l'économie neuchâteloise, peu diversifiée (horlogerie et machine-outil toujours largement majoritaires), offre beaucoup moins de places d'apprentissage que dans les cantons environnants. De plus, beaucoup d'employeurs ont depuis longtemps l'habitude de voir leurs futurs collaborateurs se former dans une école à plein temps plutôt que dans leurs entreprises. Comment pourrons-nous multiplier le nombre d'entreprises formatrices dans notre canton?
Au bout du compte, n'oublions tout de même pas qu'un jeune sans formation coûte et coûtera beaucoup plus cher à la société que celle ou celui qui suit une école à plein temps, faute d'avoir trouvé une place d'apprentissage!
Les lycées et autres écoles à plein temps de notre canton ne constituent donc pas uniquement des coûts, mais aussi des investissements pour l'avenir.
Obnubilés par les déficits structurels qu'il faut absolument résorber, certains de nos politiciens, conseillers d'Etat ou députés, paraissent parfois l'oublier.

Jura en bref...

Samuel Rohrbach représentera le SER à Bangkok

Le SER a choisi Samuel Rohrbach ainsi que la valaisanne Béatrice Rogéré Pignolet pour le représenter du 19 au 22 mai à la prochaine conférence de l'Internationale de l'Education. Celle-ci se tiendra à Bangkok. Il s'agit en fait de la première Conférence mondiale des femmes de l'Internationale de l'Education. Cette dernière aura un caractère participatif et tendra à améliorer l'égalité entre hommes et femmes dans les syndicats mais également par leurs actions. Le DFCS a avalisé ce voyage et montré son intérêt quant aux réflexions de la manifestation.
www.ei-ie.org/fr/calendar/show.php?id=107&theme=gender#top *(cg)*

Quand peut-on prétendre à une retraite pleine et entière?

Pour ce qui est de l'AVS, il faut attendre le mois suivant ses 65 ans pour les hommes et celui suivant ses 64 ans pour les dames. Un salarié travaillera donc complètement le mois de son 65e anniversaire et une salariée le mois de son 64e, puis bénéficiera des prestations de l'assurance vieillesse.
Pour ce qui est du 2e pilier, les affiliés de la Caisse de pension du canton du Jura (CPJU) sont soumis aux mêmes conditions d'âge que pour l'AVS au détail prêt qu'une retraite anticipée dès 62 ans est possible sans diminution, pour autant que l'assuré ait suffisamment d'années de cotisations.
Cependant, une distinction entre fonctionnaire et enseignants existe auprès de la CPJU. L'âge terme des fonctionnaires est identique à celui de l'AVS et ses conditions. Cependant, pour les enseignants, l'âge terme est fixé à la fin du semestre le plus proche de leur anniversaire, respectivement le 65e pour les hommes et le 64e pour les femmes. Dès lors, un enseignant ayant 65 ans le 15 mars 2010, aurait pris sa retraite le 31 janvier 2010 et toucherait sa rente du 2e pilier depuis le 1er février mais devrait attendre le 1er avril pour prétendre à celle de l'AVS.
Donc, pour bénéficier d'une retraite pleine et complète du 1er et 2e pilier, il faut attendre le mois suivant l'âge légal.

Politique des langues

Deux conférences sont mises sur pied traitant de la problématique. Elles auront toutes les deux lieu à Bassecourt à l'aula de l'école secondaire et débuteront à 20h. Elles seront animées par Eric Weider, docteur en linguistique et membre de l'Observatoire Européen du Plurilinguisme, de la Société de Linguistique de Paris et de la Schweizerische Akademische Gesellschaft für Germanistik. Sa première intervention traitera du *Bilinguisme: un enrichissement mutuel*, elle est ouverte exclusivement aux enseignants et se tiendra le 27 avril.

www.hep-bejune.ch/formations/continue/events/le-bilinguisme-un-enrichissement-mutuel
La seconde aura pour titre *Le Jura à la croisée des chemins: apprendre l'allemand pour sauver le français!*, elle sera ouverte à tous et se déroulera le 11 mai.
www.hep-bejune.ch/formations/continue/events/le-jura-a-la-croisee-des-chemins. *(cg)*

Initiative pour une Poste forte

Le SEJ s'engage en faveur du service public universel et en ce sens il soutient l'initiative fédérale lancée en novembre 2009 par le syndicat de la communication. Le texte vise à garantir à tous les habitants du pays un réseau postal couvrant tout le territoire et un accès facile et rapide à toutes les prestations d'un service universel orienté vers l'avenir (nouvel article 92, alinéa 3 de la Constitution suisse). La récolte de signatures court jusqu'au 24 mai 2011.
www.initiativepostale.ch
(cg)

Vendredi 20 avril
à 18 h 30
Assemblée générale
du SEJ
à Courtemelon!

Syndicat des enseignants jurassiens
Rue Pierre-Péquignat 10 – Case postale 2346 – 2800 Delémont – Tél. +41 (0)32 422 48 00
Fax + 41 (0)32 422 51 01 – Courriel: secretariat.sej@bluewin.ch – Site: www.sej.ch

Depuis trois ans maintenant, le SEJ a réorganisé les assemblées générales de ses associations. Toutes se tiennent à la même date, à la même heure et en un même lieu. Cette manière de fonctionner permet d'organiser à la suite une assemblée générale de tous les membres du SEJ. C'est alors l'occasion pour le Comité central d'aborder des sujets concernant l'ensemble de ses membres, tous niveaux d'enseignement confondus.

Rémy Meury

Cette année, cet important rendez-vous aura lieu le 30 avril à Courtemelon. Les assemblées d'associations débuteront à 17 h ou 17 h 30. L'assemblée générale du SEJ suivra à 18 h 30. Le tout se terminera, vers 20h, par un apéritif dînatoire «jurassien».

Assemblées générales du 30 avril: à ne pas manquer

Sans entrer dans les détails des assemblées d'associations, il est bon de préciser les éléments suivants. Pour la première fois, le SEJ-Professionnel et le SEJ-Postscolaire tiendront une assemblée commune. A l'origine, le SEJ-Postscolaire s'adressait aux enseignant-e-s des écoles du secondaire II dépendant du Département de l'Education, alors que le SEJ-Professionnel regroupait les enseignant-e-s des écoles relevant de la responsabilité d'autres Départements, plus particulièrement celui de l'économie. La création du CEJEF et son organisation en divisions a changé la donne. D'abord, tout le secondaire II, et le tertiaire avec, est regroupé sous la responsabilité d'un seul Département, de la Formation, de la Culture et des Sports (DFCS). Ensuite, dans la Division commerciale et dans la Division Santé-Social-Arts, des écoles qui dépendaient préalablement de Départements différents sont réunies. Ceci fait que dans ces deux divisions, nous avons des enseignant-e-s membres du SEJ-Professionnel et/ou du SEJ-Postscolaire. Il était donc naturel que ces deux associations envisagent leur fusion afin de réunir les forces de tou-te-s les enseignant-e-s du secondaire II et du tertiaire dans le Jura. L'harmonisation des statuts à réaliser, selon la loi, jusqu'en 2011, de même que l'évaluation des fonctions enseignantes et leur classification salariale, sont des dossiers dans lesquels l'unité d'action est indispensable, dans la compréhension et le respect mutuels des spécificités de chacun-e.

Au niveau de l'école obligatoire, les mêmes questions se posent, plus particulièrement pour les niveaux préscolaire et primaire. En effet, selon HarmoS et la Convention scolaire romande, acceptés désormais par tous les cantons romands, ces deux niveaux d'enseignement n'en feront plus qu'un. Nous ne parlerons plus de -2 et -1 pour l'école enfantine et des degrés 1 à 6 pour l'école primaire. Nous devrons nous habituer à un nouveau «vocabulaire» et parler de l'école primaire regroupant les degrés 1 à 8 de l'école obligatoire. L'école secondaire se voyant attribuer les niveaux 9 à 11. Mais au-delà de la dénomination des degrés, c'est toute l'organisation préscolaire/primaire qui est en cause. Les deux niveaux d'enseignement, aujourd'hui distincts, connaîtront des développements communs. Il était donc naturel que ces deux associations s'interrogent également sur un principe de fusion, dans leurs assemblées générales respectives.

Dans les deux cas cités ci-dessus, l'organisation interne pourra fort bien envisager la mise en place de sections, par exemple par divisions pour le secondaire 2, ou par cycles pour le niveau primaire. Ce sont les statuts des nouvelles associations qui pourraient être issues des AG du 30 avril qui le détermineront.

L'AG de tous les membres du SEJ qui suivra, évoquera les travaux de plusieurs groupes cantonaux dans lesquels est représenté le SEJ. Nous pensons en particulier au groupe «langues», qui pour l'heure s'intéresse plus particulièrement à l'enseignement de l'allemand, de l'école enfantine au Lycée, pour abréger. Nous pensons aussi au groupe de travail chargé d'évaluer les fonctions enseignantes. Des options, non encore définitives, sont prises. L'avis des enseignant-e-s jurassien-ne-s à ce sujet est fondamental pour poursuivre les travaux.

Enfin, l'AG abordera aussi la loi sur le personnel. La première lecture de ce projet devrait avoir lieu le 21 avril au Parlement. Il sera alors temps de faire le point sur les principes adoptés, et sur les actions éventuelles à mener, conjointement aux autres organisations de la coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne (CDS), avant la 2e lecture.

L'importance de ces assemblées générales n'échappera à personne. Le SEJ ouvre les débats à l'interne. Les positions que ses représentants défendront seront renforcées si elles s'appuient sur une base solide, celle à laquelle chaque membre contribue par son engagement. ●

Christophe Girardin

Séance
des responsables de collège

Mardi 2 mars dernier a eu lieu à Glovelier une séance des responsables de collège du SEJ. Ces derniers ont reçu une liste des membres syndiqués et non syndiqués de leur collège. D'après celle-ci, les délégués vont contacter les personnes non affiliées au syndicat.
Le secrétaire général, Rémy Meury, a également joint à ce document une information détaillée des raisons de se syndiquer au SEJ, ainsi que les activités menées par le SEJ de 2005 à 2009. Il a également rappelé les victoires passées comme l'éviction de la leçon supplémentaire au pensum des enseignants et la reconnaissance de la pénibilité du métier par le DFCS par le maintien de deux leçons de décharge pour raisons d'âge.
Il est à noter qu'un effort particulier de syndicalisation doit être mené actuellement et dans le futur car environ 250 enseignants prendront leur retraite ces prochaines années et auront à être remplacés! Les bons élèves du syndicat sont les cercles scolaires de Corban, Courchapoix, Rossemaison, Vendlincourt et Vermes qui ont un taux de syndicalisation de 100%.
Le comité central par son président, Samuel Rohrbach, a ensuite appelé les délégués à rassembler des membres pour créer des groupes de travail concernant: l'enseignement des langues en général et plus particulièrement de l'allemand, l'élaboration des cahiers des charges des fonctions enseignantes et la révisions des statuts du SEJ en intégrants les changements survenus ou en cours dans le monde scolaire (HarmoS,CEJEF)
Les personnes intéressées pourront s'annoncer auprès de leur association lors des assemblées générales du 30 avril prochain.
Rémy Meury a également informé les membres présents que les migrations de caisse maladie de la collective CSS du SEJ à une autre caisse pour l'année 2010 représentent environ 300 personnes. Ceci équivaut à un manque à gagner de plus de 20 000 dans les comptes 2010 du syndicat. La CSS reverra dès lors à la baisse le montant de la rétrocession. Ainsi, une campagne de syndicalisation pourrait juguler quelque peu les effets négatifs de cette moins-value. Il est donc important que chacun prenne conscience que la défense du métier et de ses conditions cadres a un prix et que celui-ci ne doit pas être supporté que par une part de ses forces.
Il faut également se rendre compte que la nouvelle loi sur le personnel associée aux évaluations des fonctions actuellement en cours représente un réel danger pour le statut des enseignants. L'avenir du syndicat tel que nous le connaissons actuellement dépendra de la volonté de ses membres présents et futurs à défendre leur intérêts... mais également de celle de leurs collègues non syndiqués qui profitent du travail du SEJ au nom de la sauvegarde du bien commun.

Publicité

Jura bernois en bref...

Expo photo

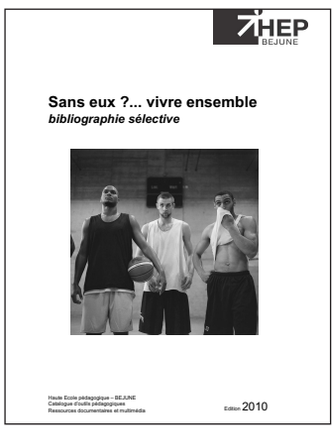

L'année 2010 a été déclarée par l'Unesco «Année internationale du rapprochement des cultures». Les médiathèques de la HEP-BEJUNE ont décidé de célébrer elles aussi le droit à la différence et à la tolérance. Elles ont organisé, sur l'initiative de l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM), une exposition de photographies de Pierre Montavon sur le thème: «Sans vous? – sans elle? – sans eux? – sans lui? – sans toi?» Pour jeter un coup d'œil à cette Suisse multiculturelle, il vous suffit de vous rendre au 4e étage de la HEP, à Bienne, jusqu'au 30 avril.

(aj)

Nouveau site CACEB

Le site de notre caisse de pension a été totalement revu. Plus facile dans la navigation, il est aussi plus complet que l'ancien (www.caceb.ch). Si vous deviez trouver l'une ou l'autre erreur, merci de la/les signaler à francis.baour@sejb.ch. *(aj)*

Retour du 17 mars

Le comité central SEJB s'investit toujours énormément pour que la journée des enseignant-e-s soit une réussite. La dixième édition vient de s'achever et le CC souhaite connaître votre avis. Il serait heureux de pouvoir lire ou entendre quelques réactions, positives surtout, mais aussi des remarques qui lui serviront à s'améliorer encore.
A noter que toutes les conférences et autres prestations ont été enregistrées et qu'elles sont disponibles sur le site du syndicat (www.sejb.ch).

Le CC aimerait par ailleurs savoir si la forme actuelle du rapport d'activités est satisfaisante ou au contraire superflue. Le comité attend vos éventuelles propositions de modifications (format électronique, activités énumérées sur une à deux pages...).
Enfin, si l'on dit qu'on ne change pas une équipe qui gagne, les membres du CC accueillent volontiers de nouveaux compagnons de route. Plus particulièrement, ce sont les degrés de l'école enfantine et du secondaire qui sont à repourvoir. *(aj)*

Des vacances à la maison?

Plus d'une fois, des familles ont dû renoncer à partir en vacances de ski, parce que les vacances scolaires n'étaient pas harmonisées entre communes, même parfois ... voisines!
Cette harmonisation des vacances scolaires est reprise par M. Zuber dans une interpellation adressée au gouvernement bernois. Le député demande si l'espace BEJUNE devra s'aligner sur le Seeland. En effet, «Le district bilingue de Bienne ayant préféré la planification BEJUNE au modèle Berne-Mitteland, et les calendriers des vacances propres aux deux régions linguistiques ne se recouvrant pas, les communes germanophones de la région Biel-Seeland sont soumises à un décalage qui paraît poser problème à de nombreuses familles.
Il semble que les communes concernées ont demandé au directeur de l'instruction publique de remédier à cette situation, lequel aurait proposé aux cantons de Neuchâtel et du Jura de modifier leur plan de vacances!»
Le gouvernement confirme ces propos en précisant que «La Direction de l'instruction publique propose à la Ville de Bienne d'adopter un calendrier de compromis, qui met l'accent sur les semaines de vacances communes (10 semaines par année scolaire sur un total de 13) et minimise ainsi les décalages entre les réglementations germanophone et francophone.» Elle ajoute que «l'application d'une réglementation des vacances à Bienne en fonction de la langue d'enseignement a été envisagée. Toutefois, elle entrave l'organisation de filières bilingues ou la scolarisation de l'enfant dans l'autre langue officielle.»
Le SEJB a pris position en faveur d'une harmonisation régionale, englobant la partie francophone du canton. Le syndicat constate que pour les enseignants, l'harmonisation BEJUNE permet une planification normale pour les cours de formation continue, pour tous les cours HEP, en particulier les horaires de stages. Le SEJB déplore enfin que le choix des dates des vacances dépende bien plus souvent de l'activité économique que du bien-être des élèves. *(aj)*

Secrétariat en vacances

Le bureau du SEJB sera fermé du 2 au 11 avril. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le secrétaire syndical au 078 714 16 80. *(aj)*

Syndicat des enseignants du Jura bernois
Champ Pention 12 – 2735 Bévilard – Tél. +41 (0)32 492 52 56
Courriel: sejb@sejb.ch – Site: http://www.sejb.ch

L'enseignement fait partie de l'éducation. Et à ce titre, il arrive à chacun de nous de devoir sanctionner un élève. Tout est alors question de mesure qu'il n'est souvent pas facile à discerner.

Ulrich Knuchel

Dans toute société structurée, il existe des codes, afin que la vie en commun soit possible. Ces codes expliquent le comportement à adopter, ainsi que les mesures qui peuvent en sanctionner le non-respect. Ainsi, des lois, des règlements ainsi que des ordonnances jalonnent tous les domaines de notre existence, qu'ils soient purement privés ou professionnels.

Comment appliquer la juste sanction

En tant qu'enseignants, nous avons à faire appliquer le règlement de notre école en général, voire de notre classe en particulier. Et ce n'est pas chose aisée; nous l'avons tous expérimenté. Là où la chose devient délicate, c'est dans le domaine des sanctions. On peut certes établir une liste des actes répréhensibles et des punitions qu'ils entraînent: par exemple, une grossièreté équivaut à un texte à recopier.

Attention, la pose d'une sanction est toujours délicate.

Néanmoins, la pose d'une sanction met généralement les deux parties mal à l'aise. Tellement de facteurs entrent en jeu au moment crucial. Il faut bien admettre que, la plupart du temps, les choses se passent dans un climat plus ou moins tendu. D'une part, l'enseignant est désespéré parce que ses élèves n'arrivent pas à assimiler une manière de faire ou un savoir-vivre élémentaires. D'autre part, l'élève puni sent une injustice à son égard: il aurait droit, à ses yeux, à des circonstances atténuantes… D'ailleurs, nous, adultes, avons les mêmes ressentiments lorsque nous réalisons qu'un radar de police vient de nous flasher. Nous lâchons alors le fond de notre pensée envers ces maudites machines! Et là, à moins de mettre tout un appareil juridique en marche, nous avons droit au tarif.

L'avantage, dans nos classes, c'est qu'il est encore possible de discuter avec un «coupable». Pas nécessairement pour le laisser négocier, mais bien davantage pour lui expliquer ce qui l'a conduit dans cette situation. Certains admettent, d'autres pas du tout.

Parmi les incivilités qui m'exaspèrent le plus, il y a le fait qu'un élève me pose une question, puis qu'il se mette à discuter avec son voisin pendant que je lui réponds. Ou bien ceux qui nient des faits, alors que je viens de les voir les accomplir («Sur la tête de ma mère, je vous jure, j'ai rien fait!») Vous avez certainement aussi des jeunes qui secouent la tête en faisant des «ts, ts» comme pour vous faire comprendre que vous êtes complètement à côté de la plaque.

Il est parfois difficile de garder son sang-froid vis-à-vis d'un élève qui se croit tout-puissant. Surtout que nous savons tous que la sanction que nous poserons devra être constructive. Et là, surgit encore un malaise. En effet, la sanction ne sera pas pareillement constructive d'un élève à un autre. Donc, un entretien est nécessaire. Cependant nous ne pouvons pas forcément retenir un élève après la classe, si par exemple, il a un bus à prendre. Et en reportant la sanction à plus tard, elle risque de ne plus avoir l'impact qu'on désirait lui donner.

A mes yeux, la pose d'une sanction demande beaucoup de doigté de la part de l'enseignant. Il faut garder à l'esprit que l'élève continuera à fréquenter la classe et que les relations avec lui devront rester sereines.

Fribourg en bref...

Comité central de la SPFF – Quelques retours

Suite à la rencontre avec la Commission d'Evaluation des Fonctions pour la classification salariale des enseignantes en activités créatrices, nous avons décidé de porter nos revendications au Conseil d'Etat par un recours. Les retours de notre enquête sur les taux d'activité sont intéressants et nous allons travailler à une proposition avec nos collègues alémaniques.

Après une séance préparatoire avec M. Gurtner et M. Dessibourg, nous avons rencontré Mme Chassot le 15 mars. Retour dans le prochain numéro.

Une rencontre est prévue avec nos inspecteurs le 27 avril prochain. De nombreux sujets seront proposés. Retour en mai.

La formation des enseignants à la HEP est un souci. L'introduction annoncée des profils nous interpelle et nous voulons avoir accès au contenu des cursus proposés.

Soyez attentifs aux dates de vos assemblées d'arrondissement transmises par vos représentants. Vous y recevrez de nombreuses informations et pourrez nous poser vos questions. *(ge)*

Cherche rédacteur/rédactrice

Vos associations cantonales cherchent pour le début août 2010, un/e nouveau/nouvelle rédacteur/rédactrice pour les pages fribourgeoises dans l'Educateur. Après 5 ans de riches expériences et de contacts intéressants, de découvertes et de nouvelles amitiés, j'ai décidé d'abandonner cette charge, les enjeux s'éloignant peu à peu de ma vie actuelle.

Avec le temps qui passe, je me sens de moins en moins concernée par les problèmes pédagogiques et syndicaux de la profession. J'ai trouvé cette activité intéressante, comme un passage entre une vie professionnelle active et une paisible retraite. Je suis aussi convaincue qu'un renouvellement des sujets traités sera un apport bénéfique pour ces pages. Je m'adresse à toute personne intéressée à la vie syndicale des enseignants de notre canton et aimant écrire.

Pour avoir de plus amples informations adressez-vous à: Gaétan Emonet gemonet@bluewin.ch 021 948 95 72 – 079 607 95 52. Ou à moi-même: Agnes_schmidlin@bluewin.ch 026 402 28 43 – 079 753 27 58. *(as)*

Peut-on tout publier?

A l'occasion de la Journée mondiale du livre du 23 avril, Histoires d'ici, association qui encourage l'écriture d'histoires de vie, organise une conférence sur le thème «Peut-on tout publier?» Me Emmanuel Pierrat, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle, romancier, chroniqueur et enseignant donnera cette conférence à la BCU de Fribourg à 18 h. A inscrire dans vos agendas. *(as)*

Avis de parution

A:N:A:E- Approche Neuropsychologique des Apprentissages chez l'Enfant: **X fragile et Déficience intellectuelles liées aux chromosomes X**, dossier coordonné par V. Des Portes et G.Bussy. Nouvelle rubrique permanente dans le cahier Pratique d'A.N.A.E «Testons les tests». A.N.A.E 2010 Vol 22 N.106 à110: L'apprentissage de la lecture: Etat des connaissances; Outils et Technologies d'accompagnement; ainsi que d'autres dossiers. Pour plus d'informations: anae@wanadoo.fr www.anae-revue.com. *(as)*

Théâtre des Osses écocompatible

Après avoir été Eurocompatible, puis Mondiocompatible, voici le couple Trésor et Schatzeli devenu Ecocompatible. Englués dans les contradictions du XXIe siècle, ballotés entre l'hyper technologie, leurs besoins et les urgences vitales de la planète, nos deux héros tranquilles développent de nouveaux concepts de survie. A l'heure où l'on nous confirme que produire et manger de la viande sont des actes à la fois néfastes à l'équilibre de la planète et dangereux pour notre flore intestinale, Ecocompatible est la concrétisation d'un futur credo «Rire, ça remplace la viande».

Mise en scène Gisèle Sallin, interprétation Anne Jenny. A voir au théâtre des Osses jusqu'au 11 avril, le jeudi à 19 h, les vendredis et samedis à 20 h, le dimanche à 17 h. Horaires spéciaux la semaine avant Pâques. Pour les réservations tél: 026 469 70 05. *(as)*

Depuis le 7 mars dernier, Fribourg est le 12e canton suisse à avoir accepté HarmoS. Une belle victoire pour notre conseillère d'Etat Mme Chassot et pour le comité de soutien composé d'enseignants, de parents et de représentants de tous les partis politiques.

Gaétan Emonet

Oui, je sais aussi sourire!

Moi, j'aime l'école!

Tu étais devenue familière à de nombreux Fribourgeois qui t'ont vue pleurer dans la rue, dans les gares, au bord des routes et sur les flyers envoyés à tous les ménages… Tu as été présente tout au long de la coûteuse campagne des opposants à HarmoS. Aujourd'hui, toi, petite fille venue d'ailleurs et encore trop jeune pour entrer à l'école, ton sourire retrouvé nous fait plaisir et tu es tellement belle que tu ne méritais pas ce que l'on a fait de toi… C'est ton visage souriant que nous voulons voir, ce même visage qui illumine le mignon de presque tous les enfants qui prennent le chemin de l'école enfantine (et des autres aussi…). Ceux-ci savent qu'une gentille maîtresse va les recevoir et va leur proposer des activités intéressantes qui vont leur permettre de jouer, de développer diverses capacités, de collaborer avec des copains, d'apprendre…

Un faux débat, une campagne très émotionnelle…

La campagne des opposants s'est voulue très émotionnelle et principalement axée sur les 2 ans d'école enfantine qui étaient déjà institués dans un article de la loi scolaire. Associé à une entrée à l'école obligatoire à l'âge de 4 ans révolus, ce faux débat a touché bon nombre de personnes qui ont adhéré à l'argument d'une sortie trop précoce des enfants du cadre familial, d'un enlèvement du lieu où tout s'apprend, lieu de toutes les découvertes et univers tellement bien pour tous…

Un autre argument a fait mouche: notre école fribourgeoise, très bien cotée en Suisse romande, allait perdre de sa superbe et devoir s'aligner sur ses voisins qui eux aussi ont des progrès à faire. HarmoS voulant dire uniformisation, il en découlerait une évidente régression…

Et j'en passe des horaires blocs qui devenaient horaires continus, des accueils extra-scolaires qui devenaient obligatoires et des attaques contre notre conseillère, contre le travail des enseignants…

Aussi, il a fallu répéter, expliquer, faire preuve de pédagogie et de patience pour convaincre et faire taire de nombreuses rumeurs. Certes, des questions étaient légitimes, des doutes tout à fait concevables, des remarques tout à fait pertinentes. Il faudra en tenir compte et en tirer la leçon qu'une information claire et complète est capitale.

HarmoS, un défi à venir

La satisfaction de tous les membres du comité de soutien «HarmoS Fribourg OUI» ainsi que de nos autorités après le résultat obtenu (61% de oui) est grande. Mais, aujourd'hui, il reste encore beaucoup à faire pour que la société, les parents mais aussi tous les enseignants se retrouvent dans cette décision.

Pour la SPFF et les autres associations professionnelles, il s'agit maintenant de travailler avec notre département à la mise en œuvre des principes HarmoS: introduction du Plan d'études romand (PER) avec formation des enseignants, introduction de l'anglais avec organisation de la grille horaire et mise en place du concept des langues tout en veillant à développer le niveau de français qui ne doit pas en pâtir, consultation de la nouvelle loi scolaire, regard plus pointu sur la formation des enseignants tant à la HEP-FR qu'au niveau national… Fribourg a voulu une école d'avenir, moderne et ouverte sur l'extérieur, il est de notre devoir de veiller à ce que celle-ci soit conforme à nos vœux, à nos options et soit soutenue unanimement par la population et par les enseignants.

Merci…

Je ne voudrais pas terminer ce mot sans remercier toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à notre démarche. Merci aussi au SER pour son soutien moral et financier et aux associations d'enseignants et du personnel du canton de Fribourg pour leur confiance.

Agnès Schmidlin

Voyage–lecture
ou comment lire autrement

Le voyage-lecture est un concept proposé par Véronique Marie Lombard, directrice de l'Association Livraliere établie à Châlon-sur-Saône. En Suisse, il est organisé en partenariat avec Bibliomédia à Lausanne. En terre fribourgeoise, il a vu le jour suite au cours de formation continue proposé par la HEP et grâce à la précieuse collaboration du CFDP.
Les voyages-lectures mis sur pied par la bibliothèque scolaire et régionale du Gibloux ont intéressé trois classes de 3-4 P et dix classes du Cycle d'orientation (CO) de tous les degrés. Ils sont aussi proposés par d'autres bibliothèques scolaires ou mixtes du canton: Fribourg, Villars-sur-Glâne, Avry, Romont et Cousset.

Le projet voyage-lecture a pour but de faire découvrir à des lecteurs enfants ou adolescents des ouvrages récents, pas trop longs, choisis avec soin par Véronique Marie Lombard (voir le site www.livralire.org). Ici pas de questionnaire sur la lecture, juste l'envie de découvrir une sélection originale et de partager ses émois de lecture et de faire voyager les livres à travers la classe, la bibliothèque, les familles...

Complicelivres

Conçu pour le niveau primaire, le voyage-lecture proposé cette année a pour thème la complicité.
Organisée pour les 3-4 P, la présentation des ouvrages se fait en deux étapes à la bibliothèque. Sous forme de mise en bouche par une petite scénographie, elle est animée par les deux responsables Claire-Lise Progin et Chantal Rosa qui présentent les cinq-six premiers livres à des élèves. A l'aide d'images, d'objets et en donnant quelques indications sur le contenu des ouvrages, elles suscitent la curiosité, l'intérêt pour ces livres qui seront mis à la disposition des élèves.

Il n'y a pas suffisamment de livres pour tous, c'est voulu. L'envie de lire doit se développer dans l'attente et le manque. Un jeu de livres est à la disposition des élèves en classe et un autre les attend à la bibliothèque. Chaque voyageur reçoit une carte d'embarquement lui permettant d'emprunter un livre sans y être abonné.
A la suite de la deuxième rencontre, un dernier livre sera confié à un club secret de trois-quatre élèves.

Ils auront pour mission de lire cet album et de le présenter à leurs camarades comme des randonneurs qui partageraient des mots, des images de leurs meilleurs souvenirs.
Dans la classe, différentes activités permettent d'accompagner le voyage: par exemple un journal de bord collectif qui permet de noter à côté des titres quelques commentaires personnels. D'autres activités rythment les escales du voyage, en classe ou à la bibliothèque et permettent aux livres délaissés de retrouver vie: lecture polyphonique, boîte à phrases…
Pour marquer la fin du voyage, chaque classe mettra en scène son livre préféré et le présentera aux autres voyageurs puis éventuellement à d'autres classes. Les élèves voyageurs deviennent des messagers pour d'autres lecteurs, tout est ouvert.

1,2,3 albums!

Voyage-lecture destiné aux adolescents et aux adultes peu lecteurs.
Pour les élèves des CO, la présentation des livres à lire a été animée par les bibliothécaires avec la complicité des professeurs de français chargés de ponctuer la lecture à l'aide d'un bruitage – boîtes à musique, tambourins, bâton de pluie – et d'intervenir par des questions ou dialogues préparés.
Au cours de la période de lecture, d'autres animations, proposées par les enseignants ou les bibliothécaires, permettront aux élèves de raconter ce qu'ils ont déjà lu, de susciter la curiosité pour les albums qui restent à lire. Lors d'une escale, la bibliothécaire a animé une séquence à l'aide de mots-clés, chacun pouvant s'exprimer sur un personnage, une histoire, une thématique, une ambiance…
Dans cette classe, les élèves apprécient ces textes dont les phrases souvent courtes en disent long… ces albums dont le contenu, les sujets font réfléchir. «Ils ont une moralité» dit l'un d'eux.
Pour encourager la lecture, on active le partage d'émotions, on encourage l'échange, on essaie de faire profiter les autres de ses propres expériences, de transmettre son enthousiasme, son envie de lire.
Les jeunes ont reçu une carte de lecteur avec la liste des albums à lire et à faire signer quand ils les ont lus.
L'activité finale aura lieu au mois de mai et consistera à organiser une votation pour tous les élèves qui ont participé au projet, vote qui servira à désigner les trois livres préférés.

Publicité

SPVal

«Oyez, oyez!

Festoyons au Château de la Bâtiaz

le vendredi 28 mai 2010 à 18 h!»

Un menu à la hauteur… de la Tour!

Chevauchée fantastique avec le train «Le Baladeur»à travers Octodure et jusqu'au Château de la Bâtiaz

Tir au «mangonneau», une machine de siège actionnée… par les participants! et sommaire explication historique sur la noble Tour

Festin à la taverne du châtelain Rodolphe des Murailles: sanglier et autres herbasses de nos alpages

Siège du donjon pour admirer Martigny «by night» avec un vin de dessert légendaire

Chevauchée digestive avec le train pour le retour à Octodure

Soirée animée par ETIENNE ARLETTAZ et sa compagne, des troubadours exceptionnels «entre magie, musique, jonglerie et acrobaties»!

Prix

Fr. 96.– par personne *(avec premières boissons comprises)*
Non membre SPVal: majoration de Fr. 4.–

Délai d'inscription: 15 mai 2010

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

Inscription auprès du Secrétariat SPVal
Chemin des Brises 22
1958 UVRIER

☎ 079 297 53 46 Fax 027 203 02 15 E-Mail : spval@bluewin.ch

© Philippe martin

Cherchons volontaires pour les COBRA

Dans un numéro précédent, nous relevions l'importance prise par les commissions de branches en cette période d'introduction de nouveaux programmes et d'évaluation de moyens d'enseignement. La vision verticale promue par ces commissions exige une représentation de tous les degrés de la scolarité dans ces groupes de travail. La SPVal doit fournir deux représentants: l'un pour le français et l'autre pour les maths. Cette mission est une occasion unique d'envisager sa tâche dans la continuité du système éducatif. Elle devrait donc intéresser nombre de candidats. Pour l'instant, le président attend vos appels. Il est prêt à répondre à vos questions et à encourager les indécis à se lancer. N'hésitez pas à l'appeler, cette première démarche est sans engagement… *(dj)*

Après le RER, voici le PER. Le train de l'harmonisation est en marche. Plongée réflexive dans les mondes ferroviaire et pédagogique sur le thème de l'horaire…

Didier Jacquier

Le PER et les montres molles

Le 7 mars, un quai HarmoS a été inauguré en gare de Fribourg. L'express pédagogique y chargera les pèlerins scolaires. L'enthousiasme de la victoire retombé, les questions matérielles d'organisation s'immisceront dans les ordres du jour du clan des décideurs. Les frontières cantonales joyeusement gommées dans la cartographie du «Oui» disparaîtront-elles aussi facilement dans les versions chronométrées de l'organisation scolaire? Les marges cantonales d'application dissipent déjà le doute: l'horaire cadencé se heurtera au décalage à chaque frontière. La grille horaire romande lue avec l'accent de Savièse ou de Plan-les-Ouates risque de présenter autant de ressemblances que Didier Défago et Simon Amman.

Ce constat posé, reste le souci de chacun de trouver la formule idéale. Le fédéralisme n'a jamais démenti que le fait d'habiter sur la rive gauche d'un cours d'eau implique une organisation différente de la planification en vigueur chez les natifs de la rive droite. Il faudra donc, pour quelques années encore, faire appel à l'histoire pour que nos élèves comprennent que l'ombre des drapeaux influence leur temps de présence en classe. Les optimistes relèveront qu'il n'y a pas si longtemps, les différences prenaient racines en terres communales; les terreaux cantonaux d'aujourd'hui représentent donc un progrès.

Au-delà des différences structurelles, les équations à résoudre seront presque les mêmes partout. Le défi d'une organisation verticale qui ne connaît plus de rupture dans la durée de la scolarité obligatoire implique un questionnement sur la linéarité de la dotation horaire des disciplines. Les pourcentages alloués à chaque domaine par le PER demandent une traduction. Faut-il privilégier la langue de scolarisation à un moment du cursus pour que l'ensemble soit cohérent? Peut-on envisager des délégations ou des collaborations avec d'autres organes que l'école pour des renforcements dans les disciplines sportives ou artistiques? Osera-t-on dire aux institutions religieuses qu'elles sont responsables de leur survie? Des options peuvent-elles être mises en place dès le début de la scolarité? Des domaines d'excellence pour les élèves et les enseignants trouveront-ils leur place dans la nouvelle organisation?

Ce trop lacunaire inventaire d'interrogations prouve que l'heure n'est pas au bricolage expéditif. HarmoS accorde six ans aux cantons pour rénover les structures de l'institution. C'est très court si l'on veut tout changer; c'est suffisant si l'on décide de lancer un processus évolutif qui privilégiera la souplesse.

L'imagination illuminée de Salvator Dali peut nous éclairer dans cette entreprise. Ne disons jamais que les temps sont durs et choisissons des montres molles pour mettre en place un horaire élastique. Sa souplesse pourrait donner naissance à des moyens d'enseignement privilégiant l'interdisciplinarité. Le combat sera gagné lorsqu'en rentrant dans une classe le visiteur qui s'inquiétera de savoir quelle branche on travaille s'entendra répondre: «Ici, on enseigne!»

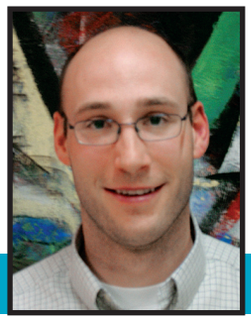

Le prochain enjeu de l'introduction du nouveau cycle d'orientation (CO) sera l'établissement d'une grille horaire. Pour l'heure nos collègues haut-valaisans devront attendre l'arrivée du Lehrplan 21 avant de pouvoir mettre en place quelque chose. Le Plan d'études romand (PER) touche à sa fin, de ce fait il serait ridicule d'introduire le Nouveau CO en 2011 avec l'ancien horaire!

Pascal Knubel

Quantité ou qualité!!

Partons d'une considération personnelle: qu'est-ce une grille horaire idéale? Cette question doit d'ailleurs être considérée à plusieurs niveaux. Selon la position choisie, la répartition des différentes branches ne sera sans doute pas la même. Les pressions exercées par le monde professionnel nous indiquent que les élèves en fin de scolarité obligatoire souffrent d'énormes lacunes en Langue 1 et en mathématiques. Le Groupe de Travail «Nouveau CO» a d'ailleurs essayé de palier ces lacunes en introduisant une heure de renforcement en 3e année du CO.

Du côté des parents, une volonté de développement global de l'élève est souhaitée. Comme si jusqu'à présent cette notion n'était pas au centre de nos préoccupations! Il est évident que les revendications des parents sont légitimes et correctes. L'école obligatoire doit veiller à former les jeunes et à leur donner les meilleures armes possibles afin d'affronter le monde impitoyable de l'adulte.

Mais qu'est-ce qui permet de le faire? Si l'on va dans les détails de chaque domaine explicité dans le PER, on se rend compte que les élèves devront faire preuve de beaucoup de volonté afin d'ingurgiter et maîtriser toutes les compétences et connaissances décrites dans ce plan d'étude. Pour sûr que ce dernier permettra à l'ensemble de notre jeunesse d'assurer un avenir des plus prometteurs!

Les implications du PER dans l'établissement d'une grille horaire valaisanne sont donc énormes et inévitables. Les pourcentages de répartition (temps dévolu à chaque domaine) décrits dans le PECARO[1] permettaient à la scolarité obligatoire d'assurer une bonne représentation de chaque branche et surtout de développer une interdisciplinarité. Bien souvent, cette notion a été mise aux oubliettes par les rédacteurs de programmes cantonaux. Mais est-elle impossible à mettre en place au Cycle d'orientation? Je ne pense pas, bien au contraire. Ne peut-on pas envisager qu'un enseignant de français dispense également l'histoire? Ceci permettrait sans doute de trouver une foule de sujets à argumenter et de facto faire d'une pierre deux coups, par exemple les statistiques auront sans doute une connotation plus réaliste si on les associe avec des notions géographiques plutôt que de comparer des éléments inconnus et non parlants pour les élèves.

La clé réside sans doute dans l'adéquation entre la réalité et le vécu des élèves. Plus ces deux éléments sont proches, plus la motivation et l'apprentissage seront au rendez-vous. Il faut donc absolument en tenir compte et surtout ne pas oublier que le PECARO (avec ces pourcentages) y avait pensé, lui!

[1] Plan d'études cadre romand

Aveco en bref

Conseil de l'Education

Sous cette appellation quelque peu pompeuse se cache un organe officiel de l'Etat du Valais. Pour l'heure les enseignants n'en font pas partie. Les raisons sont certainement multiples!

Gageons que M. Roch pourra y répondre lors de notre prochaine Assemblée Générale le 7 mai à Sion (Institut Don Bosco). *(pk)*

Statut de l'enseignant

Le dépouillement devrait arriver à son terme avant notre AG. Nous pourrons donc informer nos membres de l'avancement du projet. Actuellement nous nous nourrissons de rumeurs plus ou moins positives à notre égard!

Le problème réside dans le fait que l'interprétation des retours reste dans les murs du DECS, heureusement que la confiance règne! *(pk)*

FMM

EDUQUA

INSTITUT DE FORMATION MARIA MONTESSORI

Eduquer autrement
aider chaque enfant à développer son potentiel en plénitude,
favoriser chez lui une grande capacité d'adaptation,
développer la compétence de vivre en harmonie avec soi
et les autres,
susciter une ouverture au monde et
initier le respect pour l'environnement.

FORMATION PEDAGOGIQUE post-grade
Spécialisation Montessori pour enfants de 3 à 6 ans
Cours international AMI

Durée du cours : 18 semaines à raison de
deux étés 2010-2011
et quatre périodes de vacances scolaires
Séance d'information le 13 avril 2010 de 18 h à 20 h.

AMI

Lieu du cours et renseignements
Elisabeth Coquoz
2 b, rue de la Prulay(Gilbert centre)
1217 Meyrin
E-mail : ifmontessori@vtx.ch
N° de cours : CH-660-1801999-3

tél. et fax 022 774 17 52
Natel 079 774 70 74

www.montessorisuisse.ch

A quoi ressemble le monde des personnes aveugles?

Près de 80'000 personnes malvoyantes, dont 4'000 sont aveugles et 1'500 atteintes de surdicécité vivent en Suisse. Ce handicap et ses conséquences restent toutefois méconnus.
Pour aborder de manière ludique les 5 sens dans les écoles, l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA propose une valise d'information. Les élèves découvrent des moyens auxiliaires adaptés, des brochures d'information, du matériel de simulation, ainsi qu'un film didactique.

Commande au 021 345 00 50
ou communication@ucba.ch
ou www.ucba.ch/nos
prestations. CHF 25.– frais
de port inclus.

UCBA VEUGLES
Union centrale suisse pour
le bien des aveugles

Votr publicité dans l'Educateur...

Marisa Brites
Conseillère en publicité

Imprimerie Montfort SA

Rue des Bourguignons 3 – CP 1271 – 1870 Monthey 2
Tél. 024 471 21 63 – educateur @imprimerie-montfort.ch

www.seminar-groups.ch
votre CONTACT direct vers 60 hôtels et maisons de séminaires en Suisse
et
www.groups.ch
votre CONTACT direct vers 650 hôtels et maisons de vacances pour groupes en Suisse

CONTACT groups.ch
Hôtels et maisons de séminaires
Hôtels et maisons de vacances
pour groupes
Case postale, CH-4410 Liestal
Tél. 061-926 60 00 Fax 061-911 88 88